



#23
Mai 2021

VILLARD INFOS



LE MOT DU MAIRE

« Voilà plus d'un an que la COVID 19 a surpris tout le monde, laissant chacun de nous encore aujourd'hui avec de nombreuses interrogations....

Lors de ces mois de nombreuses mesures prises par le Gouvernement pour endiguer la pandémie (fermeture des remontées mécaniques, bars, restaurants, couvre feu...) ont été difficiles à supporter pour nous tous mais elles ont été rendues nécessaires par la priorité sanitaire, le sauvetage des vies humaines et le taux d'occupation important des lits de réanimation.

Tout aussi douloureuse soit-elle, cette pandémie sans précédent a bouleversé nos habitudes et notre quotidien. Pour notre village et pour beaucoup c'est de plus en plus compliqué de ne plus pouvoir se rassembler, de devoir de nouveau annuler la fête votive du village, la fête de saint Pancrace.

Malgré cette année difficile que nous traversons, les Conseillers Municipaux et Moi-Même avons été vigilants afin de mieux vous servir, de rendre votre quotidien un peu plus facile. Nous continuons notre activité tout en respectant scrupuleusement les règles d'hygiène nécessaires à la protection de chacun. Les réunions de conseil se sont déroulées et les comptes rendus sont disponibles, prochainement une diffusion vidéo sera faite sur les réseaux sociaux.

Nous avons acté la réouverture du marché le mardi matin sur le parking de la mairie depuis le 13 avril.

Il connaît une fréquentation grandissante mais encore fragile. Si ce marché doit perdurer cela se fera avec vous.

Du côté des travaux, la démolition de la maison Faure à l'entrée du vieux village débutera dans les prochains jours, le site des Béalières poursuit son avancée et les services techniques seront réalisés d'ici la fin de l'été. Et enfin l'acquisition récente de la maison d'enfants des Hironnelles avec un travail sur le devenir de ce bâtiment, nous l'évoquerons dans ce numéro.

Je veux de nouveau remercier en votre nom le personnel soignant : Médecins, infirmiers, aides-soignants, agents hospitaliers, ainsi que tous les corps de métiers présents dans ce moment difficile. Je n'oublie pas non plus tous nos agents municipaux, administratifs ou techniques. Nous sommes tous dans le même bateau et nous devons coûte que coûte nous serrer les coudes.

Demain quand cette pandémie sera derrière nous il faudra reconstruire un nouvel avenir à l'humanité afin que nous reprenions goût au vivre à la Française, ce vivre ensemble dont nous aurons été momentanément privés et que nous aimons tant.

Notre village, j'en suis convaincu relèvera ce défi avec toujours plus de solidarité et de partage.

Prenez bien soin de vous et vos proches ! »

Sébastien FINE



APPLICATION INTRAMUROS

Comme vous le savez peut-être, la commune a mis en place une nouvelle application : « IntraMuros », cette dernière nous permet d'informer, d'alerter et de vous faire participer à la vie locale.

L'application d'IntraMuros est gratuite et téléchargeable sur Iphone et Android, vous sélectionnez ensuite notre commune.

Vous n'avez pas besoin de donner votre mail ou votre téléphone : la navigation est simplifiée et aucune donnée n'est collectée.



Vous recevez les alertes directement sur votre smartphone, et vous accédez au journal de la commune, aux événements, aux points d'intérêt touristiques, l'annuaire, le signalement d'un problème, les sondages, les associations, l'école, et les commerces de la commune.

>>> Rejoignez-nous !!!



ELECTIONS RÉGIONALES ET DÉPARTEMENTALES EN JUIN 2021

Initialement prévu en mars, le scrutin a été reporté de plusieurs mois en raison de la pandémie et suite aux préconisations de la mission Debré rendues le 13 novembre 2020.

En raison du refus des maires en avril 2021, le gouvernement qui envisageait de repousser de nouveau les élections, à l'automne, y renonce.

Elles auront donc lieu les 20 et 27 juin 2021 avec les mêmes conditions sanitaires mis en place lors du second tour des élections municipales de juin 2020.

Les deux bureaux de vote se situeront dans la salle du conseil de la mairie dans un cadre sanitaire strict.

VOTE PAR PROCURATION :

Depuis le 6 avril 2021, il est désormais plus simple d'établir une procuration. Vous pouvez utiliser le nouveau téléservice, Maprocuration, puis aller en personne à la gendarmerie ou au commissariat avec un justificatif d'identité et la référence de confirmation du dépôt de la demande en ligne. Ce dispositif en partie dématérialisé a été mis en place

par le ministère de l'Intérieur pour tous les scrutins qui se dérouleront à compter du 11 avril 2021 et dans la perspective du double scrutin départemental et régional de juin 2021.

- L'électeur n'a plus d'attestation sur l'honneur à fournir pour justifier la raison de son absence.
- L'électeur peut remettre son formulaire de procuration dans un lieu accueillant du public défini par arrêté du préfet (et non plus seulement dans un commissariat, une gendarmerie, un tribunal, une ambassade ou un consulat français à l'étranger).

Les dispositions exceptionnelles pour le scrutin du 20 et 27 juin :

- L'électeur à qui vous remettez votre procuration peut être porteur de deux procurations établies en France (contre normalement deux procurations dont une nécessairement établie à l'étranger). Cette disposition est valable pour toutes les procurations enregistrées en mairie à partir du 23 juin, quelle que soit la date à laquelle elles ont été dressées par

l'autorité habilitée.

RAPPEL ET ENJEUX DU SCRUTIN :

Les conseillers régionaux sont élus dans le cadre de la région, les conseillers départementaux sont élus dans le cadre du canton.

Les électeurs français inscrits sur les listes électorales élisent les conseillers régionaux lors des élections régionales.

Les conseillers régionaux sont élus pour une durée de 6 ans.

Les conseillers départementaux sont élus pour une durée de 6 ans.

Les conseillers régionaux sont élus au scrutin de liste selon un système mixte combinant les règles des scrutins majoritaire et proportionnel.

Les conseillers départementaux sont élus pour chaque canton par un binôme (femme-homme), ils sont élus au scrutin majoritaire à 2 tours.

 **La maison France Services du BRIANÇONNAIS**

La maison France Services du Briançonnais accueille le public sur rendez-vous. (tél. : 04.92.45.45.85)

Pour prendre rendez-vous, vous pouvez joindre l'équipe de France Services du Briançonnais par mail et par téléphone ou vous rendre sur place aux horaires suivants :

Lundi 9h-12h45 > 14h-16h30
Mardi 14h-16h30
Mercredi 9h-12h45 > 14h-16h30
Jeudi 9h-12h45
Vendredi 9h-12h45 > 14h-16h15

Le port du masque est obligatoire.

Ce guichet unique pour les services publics facilite les démarches administratives des habitants, en regroupant des services d'orientation et d'aide pour les démarches sociales, de recherche d'emploi ou en matière de retraite...

L'espace France Services du Briançonnais partage les locaux de la maison de Justice et du Droit située à mi-Chaussée, 23 avenue de la République à Briançon.

DES SERVICES MUTUALISÉS ET DE QUALITÉ !

L'espace France Services du Briançonnais, portée par la CCB, propose un bouquet de services commun à tout le réseau national. Grâce aux opérateurs et ministères partenaires représentés dans l'espace France Services, il est possible d'accéder en un lieu unique aux services proposés par :

- La Poste,
- Pôle emploi,
- la Caisse d'Allocations Familiales (CAF), d'Assurance vieillesse, d'Assurance maladie, la Mutualité Sociale Agricole,
- les ministères de l'Intérieur, de la Justice, des Comptes Publics.

Des agents polyvalents, formés régulièrement par les partenaires du projet, assurent l'accueil physique et téléphonique du public.

Les agents fournissent une aide à la constitution de dossiers, à la déclaration d'impôts ou encore à la simulation des aides et droits sociaux.

FACILITER L'ACCÈS AU NUMÉRIQUE

Un accès libre et gratuit à une connexion internet de qualité et au wifi permet de réaliser des démarches administratives dématérialisées. Ces démarches peuvent être faites depuis des postes informatiques performants mis à disposition, ou à partir des ressources informatiques des usagers (ordinateur portable, tablette, smartphone...).

Un accompagnement pour les démarches en ligne et dans l'utilisation des outils numériques permettent de développer les compétences du public, en faveur de l'inclusion numérique.

Un service de visioconférence est mis en place pour communiquer en direct avec les interlocuteurs compétents et éviter des déplacements chronophages... et générateurs de pollution !

DES SERVICES ADAPTÉS AU TERRITOIRE

Dans le Briançonnais, le « socle » de services est complété par :

— un Espace saisonniers
Ainsi, les saisonniers et les acteurs de la saisonnalité y trouvent un soutien et un accompagnement pour améliorer leur quotidien.

Depuis le 13 janvier 2020, l'équipe de la Maison des saisonniers a rejoint l'espace France Services du Briançonnais.

Les employeurs, personnes à la recherche d'un emploi, salariés saisonniers et pluriactifs y retrouveront toutes les réponses aux questions sur l'emploi (été et hiver), la formation, le logement et les aides au logement, la création d'entreprise, le droit du travail, la santé, la vie quotidienne...

Un espace d'affichage et des outils informatiques connectés permettent de



consulter en temps réel les offres d'emploi, de formation et de logement (saisonnier ou transitoires).

Pour vous accompagner dans vos démarches, l'équipe de France Services se tient à votre disposition pour vous apporter un appui pour :

préparer vos recrutements et diffuser vos offres d'emploi,
vous aider à la rédaction de vos CV et lettres de motivation,
diffuser vos annonces ou candidatures par voie numérique sur le portail « Esprit Saison » accessible 24h/24 et 7j/7.

— un Espace Public Numérique (EPN) nouvelle génération

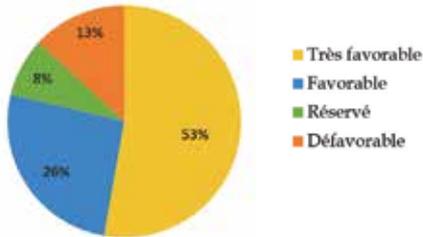
Le label EPN sera visé avec l'animation d'un espace ouvert aux projets et initiatives numériques sur le territoire, lieu d'échange, de communication, de formation et d'apprentissage numérique pour promouvoir l'éducation populaire.

**PERMANENCE
DANS VOTRE MAIRIE
LE DEUXIÈME JEUDI
DE CHAQUE MOIS
DE 9H30 À 11H30
SUR INSCRIPTION !
(Inscription en mairie)**

Bilan du Forum Citoyen de la Vallée des Ayes

La mise en place de ce 2ème Forum citoyen témoigne de notre volonté de travailler en concertation avec la population et les habitants. Vous avez été très nombreux à vous exprimer et nous vous en remercions.

En terme statistique, nous avons eu 343 retours, voici le résultat :



Au-delà des résultats statistiques, de nombreux commentaires sont venus

enrichir et corriger le projet qui vous était présenté.

Les critiques, les remarques et les avis nous prouvent l'intérêt que porte la majorité des habitants à ce projet et pour cela nous allons donc travailler pour sa réalisation dans les années qui viennent. Nous nous attachons à constituer un groupe de travail sur cette thématique, à rechercher des financements potentiels et à affiner son organisation.

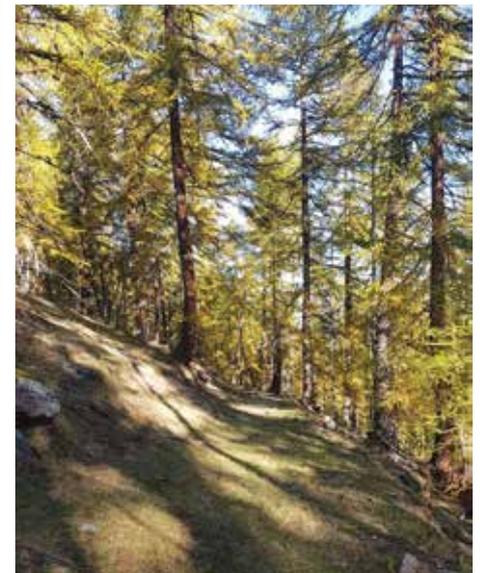
En attendant, et pour l'été prochain, nous allons procéder à :

- > La matérialisation de parking en amont et en aval des Ayes
- > L'interdiction aux camping-car par la pose de panneaux et la limitation de hauteur des véhicules
- > Le réaménagement de l'entrée du



Plan du Peyron

- > La sécurisation de la traversée de sentier sur la route des Costes
- > Des contrôles de vitesse demandés à la Gendarmerie



REPRISE DES EMPLACEMENTS DANS LE CIMETIERE COMMUNAL

Considérant le nombre de plus en plus restreint d'emplacements disponibles au cimetière et afin de donner la possibilité aux familles d'acquiescer des concessions trentennaires, le conseil municipal a décidé la reprise des sépultures en terrain non concédé situées dans les rangées E, F et G du secteur 1. La date effective de reprise a été fixée au 1er septembre 2021. Les familles enlèveront les objets funéraires qui existent sur ces emplacements avant cette date. Il est précisé que les familles pourront si elles le souhaitent acheter l'emplacement existant en concession trentenaire. Prendre contact avec le secrétariat de la mairie pour tout renseignement complémentaire.



Les emplacements repris seront signalés par pose de panneau sur chaque emplacement envisagé.



AMÉNAGEMENT DU CENTRE BOURG : RÉALISATION DE PLACES DE STATIONNEMENT

La Rue Principale du Bourg, située dans le cœur même du village, est étroite et entourée de nombreuses habitations. Sa situation particulière est souvent source de problèmes de circulation et de stationnement.

Pour essayer de pallier à ce problème la commune a entrepris l'acquisition d'une maison située à l'entrée de la Rue Principale du Bourg, dite « Maison Faure » (parcelle AB 258).

Cette bâtisse sera détruite afin d'ouvrir l'espace, de créer des places stationnement mais aussi un petit lieu de rencontre.

Le permis de démolir a été obtenu le 24 mai 2019.

Cette réalisation s'inscrit dans une démarche globale d'aménagement du centre bourg., la SARL Alpicité basée sur EMBRUN sous la houlette de M. Nicolas BREUILLOT et M AMARACHE (Urbaniste/Paysagiste/AEU*), a été désignée bureau d'étude afin de réaliser la programmation urbaine et architecturale pour la valorisation du Centre Bourg du village.

La SARL Colomban a été attributaire du marché de démolition.

Le vendredi 16 avril, un expert judiciaire auprès de la cour d'appel d'Aix en Provence (M B CHOUX) est venu faire un état des lieux des bâtiments limitrophes en présence des voisins, cette expertise fera l'objet d'un référé préventif, une garantie judiciaire pour tous en cas de désordre éventuel.

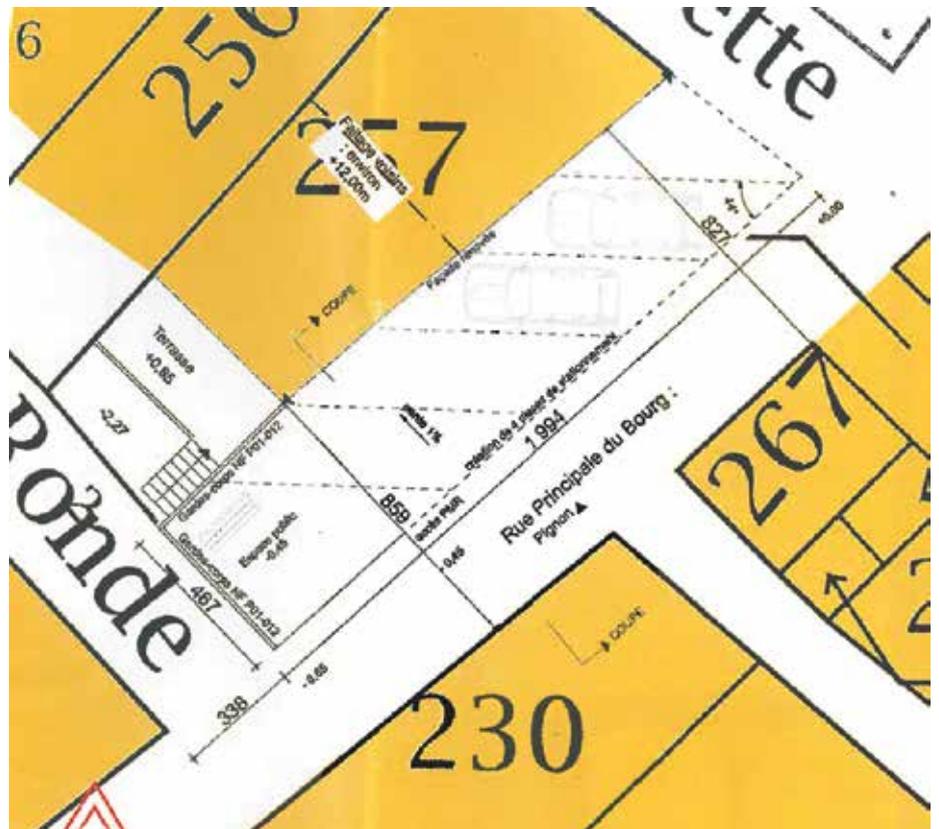
Les travaux débiteront à la mi-mai, la rue principale sera donc bloquée dans les deux sens de circulation durant tout le chantier qui durera environ 2 mois.

Les rues de la Gloriette et de la ronde seront accessibles.

Projet d'agrandissement de la rue principale du Bourg



Maison à abattre





FINANCES : BUDGET 2021

Le vote du budget, lors de la séance du 12 avril 2021, a fait consensus et l'ensemble des éléments financiers présentés ont été votés à l'unanimité.

Ainsi le Conseil Municipal après délibération décide de conserver les mêmes taux d'impositions que 2020 applicables pour les taxes directes locales.

Cependant, suite à la réforme de la fiscalité locale et de la suppression de la taxe d'habitation pour les résidences principales, les communes bénéficient à partir de l'année 2021 du transfert du taux départemental de la taxe foncière sur les propriétés bâties.

Le transfert de taux n'a aucun impact sur le montant final de taxe foncière réglé par le contribuable local.

En conséquence : afin de reconduire un taux de taxe foncière sur les propriétés bâties pour l'année 2021 équivalant au taux global appliqué en 2020 sur le territoire de la commune, il a été convenu de voter un taux de taxe foncière sur les propriétés bâties égal à 42.03 %, correspondant à l'addition du taux 2020 de la commune, soit 15.93 % et du taux 2020 du département, soit 26.10 %.

Le taux de taxe foncière sur les propriétés non bâties n'est pas impacté par la réforme de la fiscalité directe locale et il est proposé de reconduire en 2021 le niveau voté par la commune en 2020.

Désignation des taxes et bases d'imposition suivants :

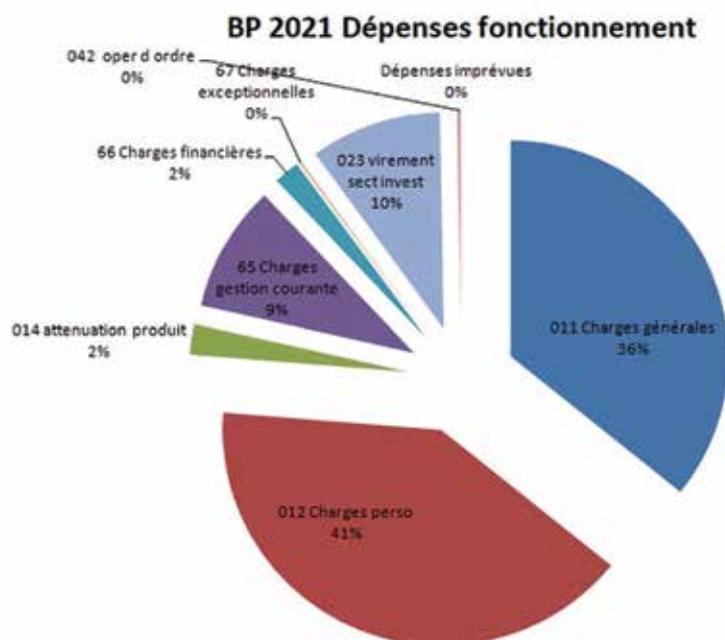
Désignation des Taxes	Taux Commune 2020	Taux Département 2020	Taux 2021
Foncier Bâti	15,93 %	26,10 %	42,03 %
Foncier Non Bâti	101,06 %		101,06 %

Le budget primitif de la commune pour l'année 2021 s'équilibre comme suit :

FONCTIONNEMENT 1 426 599 € / INVESTISSEMENT 2 811 939 €

Présentation du budget 2021

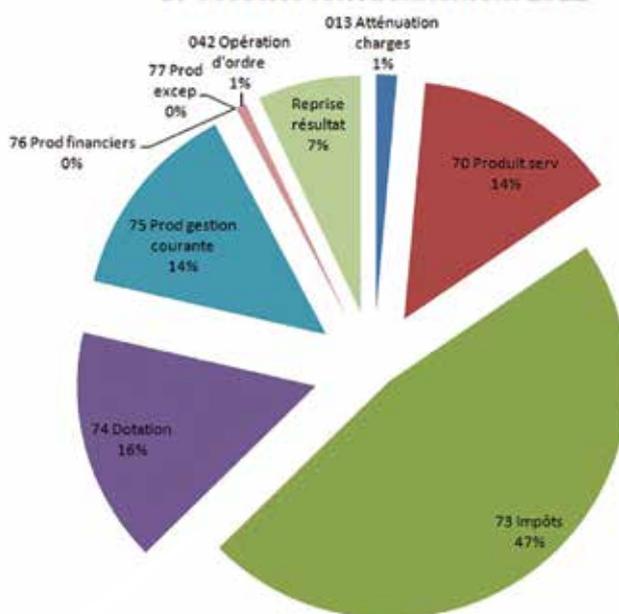
1/ Dépenses de fonctionnement



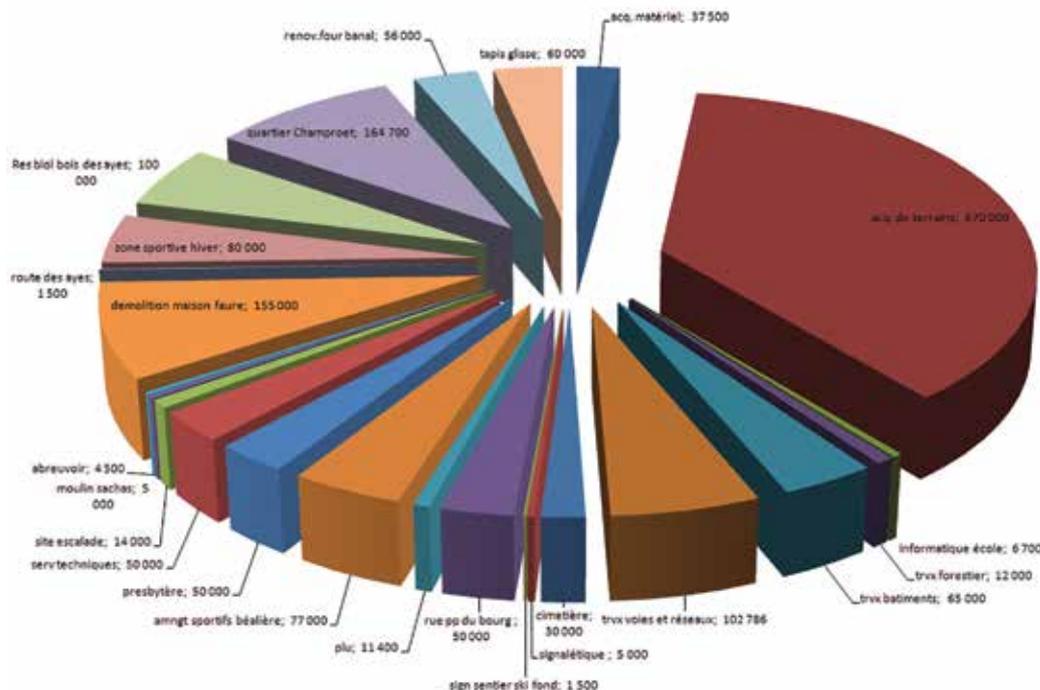


2/ Recettes de fonctionnement

BP recettes fonctionnement 2021



3/ Répartition des dépenses d'investissement



L'Enveloppe attribuée aux associations a été également actée au budget prévisionnel 2021 pour un montant global de 36.000€.

EN CONCLUSION

La vie de la commune n'est pas un long fleuve tranquille, et à certains moments des prises de décisions et des modifications de cap sont effectuées. Nous pouvons citer comme exemple l'investissement en 2021 de l'ensemble immobilier des hirondelles pour 590 000 euros (voir article suivant) non prévu dans notre programme électoral qui a fait l'unanimité auprès de l'équipe municipale en place. Nous œuvrons donc avec un budget de plus en plus serré puisqu'un nouvel emprunt a été contracté à hauteur de 500 000 Euros sur 15 ans à taux fixe 0.69%. Le montant de la dette au 31/12/20 était de 424 509 euros elle passera en 2021 à 852 661 euros soit un taux d'endettement à 56.60%. Le nombre d'années d'épargne brute nécessaires au remboursement de la dette s'élèvera donc à 4.26 ans contre 0.85 ans. On parle d'un seuil de vigilance au delà de 10 ans, mais celui-ci nous oblige donc à avoir une vigilance particulière et nous devons mesurer encore plus chaque dépense. Mais nous vous présenterons prochainement un programme autour de ce complexe « des hirondelles ».



ANCIENNE MAISON D'ENFANTS À CARACTÈRE SOCIAL « LES HIRONDELLES »

UN PEU D'HISTOIRE

La M.E.C.S les Hirondelles a été construite sur la commune de Villard St Pancrace en 1965.

A l'origine, l'emprise au sol du bâtiment était d'environ 480m², sur un terrain d'un seul tenant d'une superficie de 5 500m².

Afin de répondre aux besoins, plusieurs modifications et agrandissements ont été faits. Le dernier date de 2001.

Actuellement, la surface hors d'œuvre nette est de 2 989,80m², sur 5 niveaux. A sa fermeture la M.E.C.S était composée ainsi :

- Rez de chaussée : chaufferie, buanderie, salle archives, salle TV, garages
- Rez de jardin : administration 2 salles d'activités, 2 salles d'études, 1 bibliothèque, 1 cuisine isolée, 1 salle à manger, 1 infirmerie, 1 salle de kiné, bureau médecin, éducation sanitaire, soins
- Premier étage : 27 chambres, 1 chambre de garde, 1 chambre
- Deuxième étage : 14 chambres, 1 appartement privatif
- Combles : salle polyvalente (100m²), appartement privatif

ET MAINTENANT

D'après l'article du DL du 05 /02 /2021.

« Différentes possibilités sont à l'étude : « Tout est ouvert. L'idée est de proposer un projet global et d'appliquer ce que décide la population », poursuit le maire.

« On peut imaginer un pôle culturel, un pôle musical, un lieu de stockage de matériel pour les festivals, comme Forts en fête, si on s'oriente sur de l'associatif.

Le centre d'aide pour le travail (CAT) est intéressé aussi, tout comme la gendarmerie, les services techniques, une maison médicale. Tout cela est en discussion, rien n'est finalisé. » Mais la préemption « devrait se faire très rapidement ».

Le droit de préemption urbain n'a pas été appliqué, la commune a repris des discussions avec le vendeur et a trouvé un accord pour une valeur de 590 000 € (conforme à l'estimation des domaines).



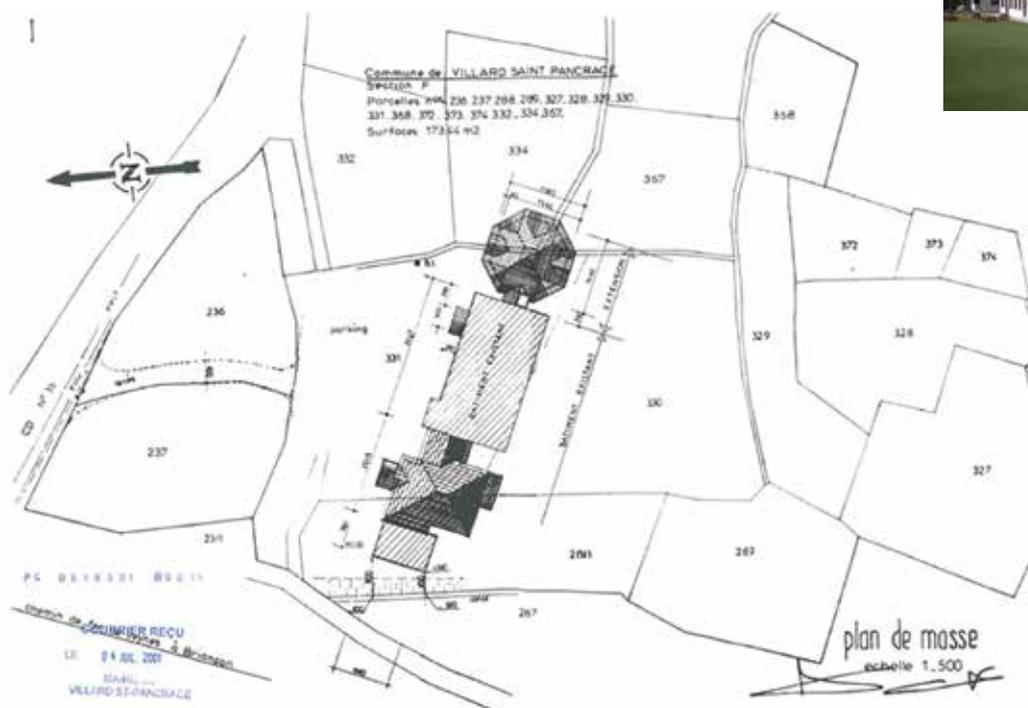
Les premières actions sont mises en place :

- Utilisation du terrain de sport en attente de la finalisation des Béalières
- Occupation des garages par les services techniques de la commune
- La mise à disposition de jardins collectifs sur l'ancien terrain de foot.
- Création d'un espace de détente à l'entrée du village sous les arbres

A plus long terme dès la mi-mai la commune va entrer en négociations exclusives avec l'ADAPEI PACA pour regarder la faisabilité d'un espace d'hôtellerie et restauration comme annoncé dès le mois de février.



Extrait du permis de construire de 2001





RENTRÉE SCOLAIRE 2021-2022 : ÉCOLE DU MÉLÉZIN

Préinscription à la mairie, avec un justificatif de domicile et le livret de famille. Formulaire disponible sur le site internet de

la commune.

Puis, rencontre avec Mme la Directrice sur rendez-vous. Se munir du livret de

famille, du carnet de santé et de vaccination DTCP ou du certificat médical de contre-indication à cette vaccination de l'enfant.



COUPE D'AFFOUAGE

Les inscriptions se font jusqu'au 1er juin 2021. La présence du demandeur est obligatoire pour l'enregistrement de l'inscription. Joindre à la fiche d'inscription

un justificatif de domicile précisant que le demandeur atteste sur l'honneur utiliser un chauffage à bois pour sa résidence principale.

La valeur du lot de bois façonné sera de 4 stères. La redevance d'affouage à percevoir pour la commune est fixée à 30 € le stère soit 120 € par lot.



CENTRE AÉRÉ ZANZIBAR VILLARD

Cette structure mise en place sur la commune pour les enfants de 3 à 6 ans sera de nouveau ouverte du 8 juillet au 27 août (fermé les week-ends et jours fériés).

Il accueillera vos enfants de 7h45 à 18h15 dans l'enceinte de l'école.

Les permanences pour les inscriptions se feront à la salle des associations :

- les jeudis 3, 10, 17 et 24 juin de 9h30 à 12h (permanences réservées aux habitants de Villard)

Préinscription possible par mail afin de faciliter les démarches lors des permanences.

A noter que la MJC – ZANZIBAR recrute des animateurs pour la saison à venir.

>>> Renseignements inscriptions et recrutement auprès d'Hervé à Zanzibar au 04.92.21.10.65 ou par email à : herve.zanzibar@mjbcs.org



LES JARDINS DE L'ÉGLISE : CIVISME

Nous sommes heureux de constater que les jardins de l'Église sont vivement animés par notre jeunesse.

Plusieurs générations s'y retrouvent et jouent ensemble, encore plus en cette

période particulière pour les enfants et les adolescents du village.

Néanmoins nous tenons à rappeler certaines règles de civisme. Il a été constaté à plusieurs reprises des

débordements : jet de pierre sur les voitures, dégradations ...

Afin de garder la convivialité de cet espace de rencontre et de jeux, nous vous demandons d'en respecter la quiétude.



MODERNISATION ET HARMONISATION DES POINTS DE COLLECTE DES DÉCHETS

La Communauté de communes du Briançonnais (CCB) poursuit sa modernisation des points de collecte en point d'apport volontaires, sur votre commune.

Dans l'optique de la simplification du geste de tri en 2023 qui permettra de mélanger le papier et les emballages dans le même conteneur, tout en assurant leur tri et leur valorisation, il a été décidé, à partir de cette année, de ne plus investir dans des dispositifs « papier ».

Dans l'attente de l'officialisation de cette consigne, nous vous demandons de déposer vos papiers dans les anciens points de collecte pourvus du dispositif « papier ».

Pour le point de collecte du Soubeyrand, l'accès actuel ne permet pas de poser de dispositif provisoire pour le verre et les conditions de sécurité ne sont pas remplies pour une collecte hivernale avec un véhicule poids lourd. Ainsi il a été décidé de poser des dispositifs provisoires pour les ordures ménagères et les emballages ménagers pour le printemps, l'été et l'automne.

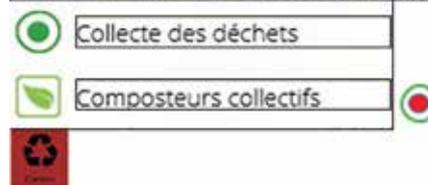
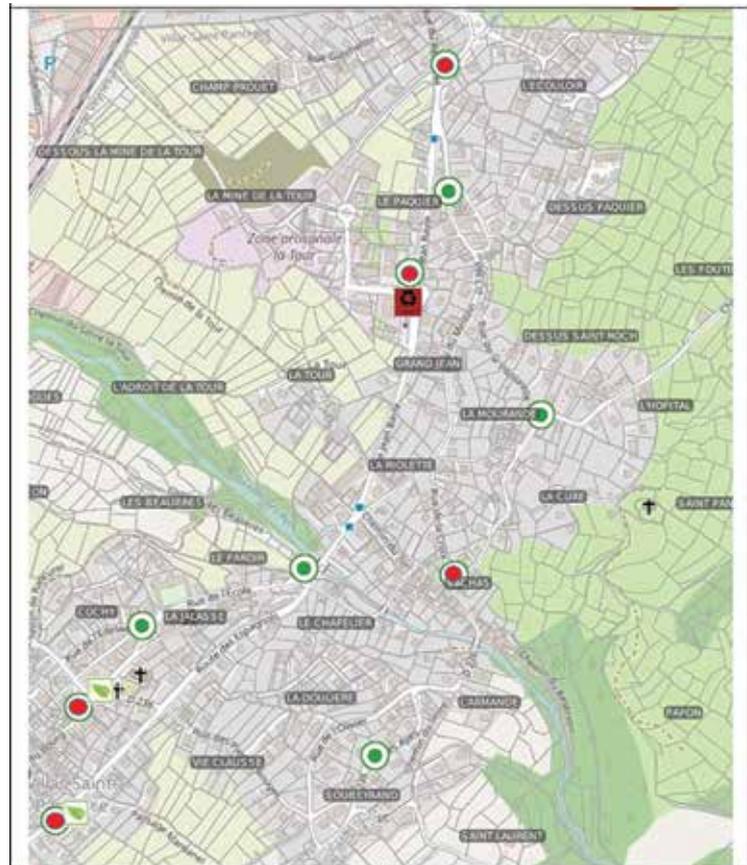
Le point sera retiré pour l'hiver. Lors de la création d'une nouvelle voie permettant l'accès en toute sécurité, un point de collecte avec l'ensemble des flux sera pérennisé.

D'autre part nous vous rappelons qu'en plus des déchetteries, une colonne carton est à la disposition des usagers sur le point de collecte de la Zac de la Tour.

Enfin différents composteurs sont déjà installés sur votre commune et d'autres sont en projet. Nous sommes enclins à étudier la pose de nouveaux sites selon vos souhaits.

Le service de gestion et valorisation des déchets se tient à votre disposition pour tout complément d'information au 04.92.54.52.52, ou à l'adresse mail suivante :

service.dechets@ccbrianconnais.fr



ENSEMBLE RELEVONS LE DÉFI, RECYCLONS NOS DÉCHETS !

EMBALLAGES MÉNAGERS
En verre, bien vidés et non lavés

EMBALLAGES EN VERRE
BOUTELLES
BOCAUX ET POTS

PAPIERS
PAPIERS DE BUREAU
ENVELOPPES
LIVRES ET CAHIER
JOURNAUX ET MAGAZINES

EMBALLAGES MÉNAGERS
EMBALLAGES EN CARTON
EMBALLAGES EN MÉTAL
BOUTELLES ET POTS EN PLASTIQUE
FEMES, SACS ET SACHETS
SARQUETTES ET POTS
TOUS VOS EMBALLAGES SE TRIENT

UN DOUTE, UNE QUESTION SUR LE TRI ?
Contactez le service de gestion et de valorisation des déchets
04 92 54 52 52
www.ccbrianconnais.fr

Composter
DÉCHETS DE CUISINE ET DE JARDIN

Jeter
DÉCHETS NON VALORISABLES

CITEO BRIANÇONNAIS



Le CONSEIL MUNICIPAL JEUNE

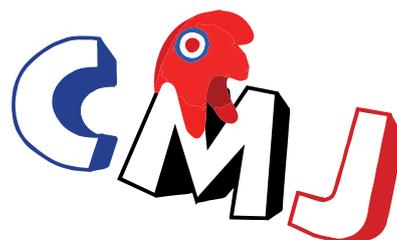
Depuis leurs élections en janvier dernier, nos jeunes élus se sont déjà réunis à plusieurs reprises, ils prennent leur rôle très à cœur et ils travaillent sur 2 projets :

- L'aménagement de la cour de l'école :

A l'initiative des élèves de CM1 et CM2 de l'école, les élus du CMJ ont la charge d'adapter ce projet afin de le réaliser prochainement - Il sera en partie financé par l'Association des Petits Loups.

- La plantation de 1000 arbres :

Action menée en collaboration avec l'association de Pierre VAULTIER qui a vocation environnementale et se donne pour but la plantation de 1000 arbres sur notre commune - chaque arbre portera le nom d'un enfant de l'école ou qui l'a fréquentée.



Le Conseil Municipal Jeune est encadré par Monsieur le Maire et plusieurs conseillers : Cyril ARNAUD, Nicolas COULOM, Laetitia AUGIER et Leslie ROMAN. Ils les accompagnent dans leurs projets.

FÊTE DU VILLARD

La situation sanitaire que nous connaissons tous, nous a déjà contraint d'annuler la traditionnelle fête de la Saint Pancrace l'année dernière.

Malheureusement les mesures sanitaires actuelles ne nous permettent pas d'envisager l'organisation de cette fête cette année.

Néanmoins les messes de la neuvaine seront maintenues du 12 au 20 mai (17h30, sauf le dimanche à 11h00).

La FERME DES REGAINS

La Petite Ferme des Regains recherche des objets traditionnels pour ses animations
L'installation de la Petite Ferme des



Regains suit son cours au Grand Villard.

Mini-ferme pédagogique de valorisation des traditions alpines, la Petite Ferme vous accueillera cet été les mardis et jeudis avec des stages enfants «Petits paysans des Alpes» et des visites guidées pour tous. Afin de faire voyager petits et grands dans le passé, la Petite Ferme recherche en don des objets traditionnels sur les thématiques du lait (boille à lait, faisselles, moule à beurre, tranche-caillé...), de la laine (petit rouet, force de tonte, cardeuse...), de l'alpage (botte-cul, porte-meule, faux...), de la traction animale (fers à cheval et à boeuf, joug, bât, petite enclume...), ainsi que quelques accessoires (peaux de bêtes,

gilets sans manche, chapeaux, tabliers...).

Si certains de ces objets encombrant vos greniers, n'hésitez pas à contacter Julie Croquet-Colomban : 06 61 80 97 78 / fermedesregains@gmail.com

Ils feront le bonheur des visiteurs de la Petite Ferme!



> Suivez la Petite Ferme sur Facebook : [fermedesregains](https://www.facebook.com/fermedesregains)

LES JARDINS PARTAGÉS

La Commune a créé une quinzaine de parcelles destinées à accueillir des jardins au dessus des Hirondelles. Ces parcelles sont louées à des particuliers afin qu'ils puissent cultiver leurs productions de fruits ou de légumes.
La location a été fixée à 50 € par an.

Un tarif réduit a été mis en place à 30 € pour des revenus modestes ou situation précaire.

Chaque locataire doit s'engager à respecter un certain nombre de conditions indiquées dans le règlement intérieur comme l'interdiction d'utiliser des

produits dangereux ou chimiques, comme produire uniquement pour ses besoins personnels...

Une priorité a été donnée aux habitants de la Commune.

En espérant que cet espace devienne un lieu de vie, de partage et d'échange.



LE CIRCUIT VTT DU MÉLEZIN

La commune et un groupement de pratiquants travaillent à la valorisation de la piste VTT du sentier du Mélezin.

La piste de 700m de dénivelé part du Mélezin pour arriver au Centre Montagne.

Cet itinéraire est déjà connu et utilisé. Des bénévoles souhaitent remettre en état cette piste qui s'est beaucoup dégradée depuis une dizaine d'années. Des travaux de stabilisation et de création de sauts vont se dérouler d'ici cet été.

Un travail de sécurisation des usages (VTT et piétons) devra être mis en place. Toutes les personnes ayant envie de participer à ce projet sont les bienvenues. Contact : florent.grascia@gmail.com

Pour l'ouverture de cet itinéraire, un événement sera organisé fin août avec une compétition de descente enduro chronométrée.



Crédit Photo : Agathe De Montmorillon

ETAT CIVIL

NAISSANCES

- Iris, Anne-Marie DAVIDSSON-CAMBON née le 22/10/2020 à BRIANCON De Annie DAVIDSSON et de Aurélien CAMBON
- Ilana, Viviane, Christelle ERMACORA née le 27/10/2020 de Justine CASTANIÉ et de Grégory ERMACORA
- Aerith LANDY née le 11/02/2021 de Leslie GARNIER et de Benjamin LANDY
- Nino, Patrice, Georges né le 24/03/2021 de Elodie ARDUIN et de Julien CHAIX

MARIAGE

- Lilita GAÏLE et Philippe PAPILLON Le 11/04/2021

DÉCÈS

- Danielle Rosa Yvette LEVY : Le 17/10/2020
- André Jean Baptiste ROUX : Le 21/10/2020
- Ambroise Paul Joseph ROUX : Le 28/10/2020
- Bernard Léon BOREL : Le 19/10/2020
- Richard Lucien BOREL : Le 16/11/2020
- Marcel Albert Léon PIERRE-BEZ : Le 18/11/2020
- Pierre POMEL : Le 21/12/2020
- Colette Marguerite FAURE épouse FAUNY : Le 25/12/2020
- Lucette Albertine FAURE : Le 26/01/2021
- Mireille Marie Elisa MATHONNET épouse BOREL : Le 21/02/2021
- Madeleine Baptistine SEMIOND épouse TAIX : Le 07/10/2020
- Jean Paul FINE : Le 23/11/2020
- Hélène Yvette CHAIGNEAU épouse TOUSSAINT : Le 26/12/2020
- Pascale Christine FOURRAT épouse GOUDISSARD : Le 16/01/2021
- Simone JOUVE épouse FERRARY : Le 23/04/2021